

## URBANISME

Pour le dépôt des dossiers et les demandes de renseignements, le service "Urbanisme" vous accueille du lundi au vendredi selon les modalités suivantes:

Le matin de 9h à 12H sans rendez-vous

L'après-midi sur rendez-vous à prendre au 02.40.72.76.75

Attention, le dépôt des déclarations préalables et des demandes de permis de construire n'est pas possible le samedi matin.

Se procurer [les formulaires de demandes d'urbanisme](#). ↗

Accéder au site internet [PLU.CCEG.fr](http://PLU.CCEG.fr) et notamment aux différentes pièces du PLU de Petit-Mars

### Règlement du PLU



[Retrouvez ici le règlement du PLU du 29 mars 2013](#)

[Retrouvez ici l'approbation de la Modification N° 1 du PLU du 24 février 2016](#)

### PLUi



<http://plui.ceeg.fr/>

### Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme en Ligne (GNAU)



[Accédez à Urbanisme/CCEG](#)

**ALLER PLUS LOIN**



#### Mairie de Petit-Mars

22, boulevard Saint Laurent  
44390 Petit Mars

☎ 02 40 72 77 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

**Horaires :**

**Lundi – Mercredi – Jeudi**

9h à 12h / 14h à 17h

**Mardi – Vendredi – Samedi**

9h à 12h